Image not found or type unknown

loyers impayés, demande de mise en demeure.

Par **fanny2012**, le **08/07/2019** à **15:09**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un logement que je loue depuis plus de 10 ans à la même personne. Depuis 2017, elle a du mal à me régler l'intégralité du loyer. Je lui ai envoyé plusieurs lettres en recommandé mais toujours sans réponse.

La caf me verse une partie du loyer .

Le loyer est de 700 €, la caf me verse 437 € et ensuite elle doit me régler la sommes de 263 €, depuis le mois de janvier elle ne m'a versé que 680 €.

J'aimerais savoir si c'est possible d'engager une procédure ou un arrêt du bail ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **08/07/2019** à **18:34**

Bonjour,

Les accusé-réception de vos recommandés vous sont revenus ou est-ce que ce sont les lettres elles-même qui vous ont été retournées avec la mention "non réclamée" ?

Par **morobar**, le **09/07/2019** à **11:31**

Bonjour,

Loesque les loyers sont impayés, il ne faut pas attendre l'avis des agences pour confier le recouvrement à un huissier, qui saura en sus conseiller pour effecxtuer la résolution du bail.

L'expérience montree que le défaut de paiement s'accompagne toujours d'un défaut d'entretien des locaux, voire leur dégradation importante.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés